

L'an deux mil vingt cinq et le trente juin à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Cécile MARQUIER.

Présents : ALCOJOR Nathalie, ARAMBURU Julien, BERTHE Marc, GERVA Anaïs, HUGUES Patricia, MAILLÉ Jean-Louis, MARQUIER Cécile, PELERIN Marc, POUIGNER Emilie, RENOUE Philippe, SEGUIER Thierry ;

Absents excusés : BLONDELLE Patrick (pouvoir à HUGUES Patricia), BOGUD Isabelle (pouvoir à ALCOJOR Nathalie), GORRETTA Philippe, LECOMTE Valérie, MARTIN-GUIGNERY Christel (pouvoir à MARQUIER Cécile);

Absente non excusée : FONDIN Coralie.

Secrétaire de séance : ALCOJOR Nathalie

1. a. Protection des archives contre l'incendie / Demande de subvention auprès du Département du Gard

Madame le Maire expose :

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, un soin particulier sera accordé à la conservation et à la mise à l'abri du feu du patrimoine archivistique communal.

Le programme de travaux prévoit d'investir dans l'aménagement de deux espaces d'archivage en les équipant de protection contre l'incendie :

- extincteur à eau pulvérisée sans additif,
- détection incendie avec report,
- rayonnages métalliques,
- porte coupe-feu,
- filtres anti-UV.

Plan de financement prévisionnel :

PRODUITS		
Origine	Financement total € HT	%
Subvention département	11 857.50	50
Autofinancement	11 857.50	50
TOTAL PRODUITS	23 715.00	100

Le conseil municipal, après en avoir ouïe l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité :

- 1 - **Approuve** l'opération de travaux suscitée, pour un montant total de travaux estimé de 23 715€ HT.
- 2 - **Accepte** le plan de financement prévisionnel proposé.
- 3 - **Charge** Madame le Maire de solliciter l'aide du Département.

1. b. Demande de subvention Etat (DRAC)/ rénovation mairie

Madame le Maire expose :

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, la commune peut solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une aide financière pour le remplacement des menuiseries.

Plan de financement prévisionnel :

PRODUITS		
Origine	Financement total € HT	%
Subvention Etat (DRAC)	29 875	50
Autofinancement	29 875	50
TOTAL PRODUITS	59 750	100

Le conseil municipal, après en avoir ouïe l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité :

- 1 - **Approuve** l'opération de travaux suscitée, pour un montant total de travaux estimé de 59 750 HT.
- 2 - **Accepte** le plan de financement prévisionnel proposé.
- 3 - **Charge** Madame le Maire de solliciter l'aide de l'Etat.

2. Lancement marché de travaux pour la rénovation de la mairie

Madame le Maire informe de l'avancée du projet de travaux concernant la rénovation de la mairie.

Le programme de l'opération a fixé 3 objectifs :

- Réaliser la rénovation énergétique du bâtiment afin d'atteindre une réduction des dépenses d'énergie à hauteur de 60% tout en améliorant le confort intérieur ;
- Rendre accessible les services de la mairie aux personnes à mobilité réduite conformément aux obligations définies par la loi « handicap » de 2005 pour les établissements recevant du public ;
- Améliorer l'accueil des administrés.

L'opération a été engagée au cours du dernier trimestre 2024. Dans un premier temps, une consultation a permis de sélectionner le groupement ICOS à la maîtrise d'œuvre.

De janvier à fin avril 2025, différentes hypothèses d'équipement et d'aménagement ont été présentées qui ont permis d'arrêter les choix du maître d'ouvrage.

La période de mai à août 2025 sera consacrée aux études de projet et à l'établissement des dossiers de consultation pour la réalisation des travaux.

Le lancement d'une consultation aura lieu fin août/ début septembre. Le marché public sera allotit.

- Lot 01 : Désamiantage – plomb
- Lot 02 : Démolitions - gros œuvre
- Lot 03 : Charpente - couverture
- Lot 04 : Menuiseries extérieures - occultations
- Lot 05 : Cloisons – faux plafonds – doublages
- Lot 06 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 07 : Revêtement de sols et muraux
- Lot 08 : Peinture- Signalisation – Nettoyage
- Lot 09 : CVC - plomberie
- Lot 010 : Courants forts - faibles

Montant prévisionnel des travaux hors taxes : 589 200€

Le démarrage des travaux est prévu en décembre 2025 pour une durée de 8 à 10 mois.

Pendant la période de travaux, les services administratifs de la commune seront transférés dans la salle du conseil/salle des mariages, accessible à l'arrière de la mairie.

Les conseils municipaux et cérémonies de mariage se dérouleront au foyer communal.

Pendant cette période, seules les activités associatives en journée seront maintenues. A partir du mois de mars 2026 et jusqu'à la fin des travaux de rénovation de la mairie, aucune nouvelle demande de réservation du foyer (individuelle ou associative) pour des soirées ou des spectacles ne pourra être prise en compte.

3- Modification des statuts du SMEG30

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L.5711-1 ET L 5211-20.

Vu la délibération n°2025-51 en date du 20 mai 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Madame le Maire expose :

- Les statuts actuels du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2025 ;
- Le champ d'intervention du Syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :
 - Le changement de dénomination initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Energie avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Energie GARD-SMEG ;
 - Apporter des précisions sur les présents statuts ;
 - La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance du projet de statuts, à l'unanimité :

Accepte la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

4- Recensement de la population

La commune doit procéder au recensement de la population en janvier 2026. Dans ce cadre, La Poste propose de réaliser le recensement pour le compte de la commune.

La prestation est facturée au logement à recenser. 13€HT par logement pour 4 passages + 2€HT par logement pour l'enquête famille, si l'INSEE nous en fait la demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Refuse la proposition de la Poste en vue du recensement de la population 2026.

5- Compte Financier Unique

Le CFU est une procédure de simplification administrative qui vise à n'avoir plus qu'un seul document budgétaire au lieu de deux actuellement, le compte administratif et le compte de gestion.

De nombreuses communes ont déjà fait le choix de passer au CFU sans rencontrer de difficulté particulière.

La DGFIP nous confirme que la collectivité est techniquement prête au passage au CFU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le passage au CFU à compter de l'année 2026 sur les comptes 2025.

1- Rétrocession des ouvrages de la SEGARD à la mairie

Le concessionnaire des aménagements du lotissement de la Tuilerie et du secteur de Pondres, LA SEGARD, souhaite rétrocéder à la mairie les voiries, espaces verts et réseaux humides et secs avant la fin de l'année 2025.

La collectivité souhaitant préalablement s'assurer du bon état des ouvrages remis a engagé des négociations.

2- Travaux de chaussées en cours

Du 17 juin au 11 juillet, plusieurs chaussées communales sont en réfection.

- Chemin de Piquet
- Allée du Pigeonnier
- Chemin de Fontbouysse
- Chemin des Pradels – voie piétonne
- Reprise rive chemin de la Combe Romane en enrobés à chaud
- Rue de Florette - Sécurisation
- Chemin de la Gorguette – Sécurisation

3- Réhabilitation du mur de soutènement du chemin de la Roquette

En 2026, il va être confié au chantier d'insertion « valorisation de l'espace rural et sauvegarde du patrimoine » de Calade, la reprise du muret dégradé en pierres sèches qui soutient la voie communale.

4- Dates à retenir :

- Mardi 01 juillet à 9h30 : Démonstration de balayeuse tractée
- Mercredi 09 juillet à 18h30 : Réunion préparatoire à la fête votive avec le club taurin
- Vendredi 11 juillet à 18h30 : célébration de la fête nationale au parc de l'Aube

Fin de la séance : 21h20